



Mairie de Fontenay le Vicomte

DECISION DU MAIRE

CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION AVEC LA SOCIETE SCHNEIDER

N° 2022/01

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/21 en date du 26 mai 2020 complétée par la délibération n°2020/37 du 19 juin 2020, délégrant au Maire ses attributions pour la totalité des matières énumérées à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de maintenance de type P2 CLIMATISATION présenté par la société SCHNEIDER pour assurer les travaux et prestations d'entretien courant nécessaire au bon fonctionnement des équipements de chauffage situés dans l'Eglise, la Salle polyvalente « Les Vignes » et dans la salle de motricité de l'école primaire,

DECIDE

De signer le contrat référencé sous le numéro 2021-C089 avec la société SCHNEIDER, représentée par Monsieur Nicolas BOURDEAU, dont le siège social est situé 3 rue Pasteur 91170 Viry Châtillon, pour une redevance forfaitaire annuelle de 1 217.63 € H.T. soit 1 461.16 € T.T.C., à effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

D'accepter le contrat pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

D'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait à Fontenay le Vicomte,
Le 28 janvier 2022



Maire,
Valérie MICK RIVES